



Commissions Jeunes

Réunion des 27 et 28 mars 2019 - PV N°27

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

EXCUSE : M. BESSON Bernard

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 23/03/2019

FORFAIT POUR UN MATCH

Match N°21206198 U18 1^{ère} Division poule B forfait de MONTIGNAC

Ce club sera débité d'une amende de 30 €.

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°21206197 U18 1^{ère} Division poule B SARLAT MARCILLAC - PAYS DE MONTAIGNE

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°21208134 U15 2^{ème} Division poule B LE MONTEIL - BERGERAC LA CATTE

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 23/03/2019

NON TRANSMISSION DE FEUILLE DE MATCH

U13 D2 poule A amende de 25 € à BELLE ET DRONNE

U13 D3 poule B amende de 25 € à MONTIGNAC

U13 D3 poule C amende de 25 € à VILLEFRANCHE

U11 D2 poule C amende de 25 € à CREYSSE LEMBRAS

U11 D3 poule B amende de 25 € à TOCANE